



Niederanven, le 6 septembre 2019

## AVIS AU PUBLIC

(EAU/AUT/19/0867)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que **l'Administration Communale de Niederanven** a adressé une demande d'autorisation portant sur la *gestion des eaux dans le cadre de la construction et l'exploitation d'un atelier communal à Senningerberg, Binnewee* à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le dossier est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 9 septembre 2019 pendant 15 jours.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Raymond Weydert



pour le secrétaire empêché,  
le secrétaire adjoint

Laurent Schlammes